



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

épargne

Question écrite n° 38565

Texte de la question

M. Claude de Ganay attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur les recommandations du rapport de la Cour des comptes du 17 juillet 2013 portant sur les avoirs bancaires et les contrats d'assurance-vie en déshérence. Ce rapport préconise de rendre obligatoire une consultation *a minima* annuelle du RNIPP (Répertoire national d'identification des personnes physiques) par les organismes d'assurance, y compris pour les contrats de moins de 2 000 euros, et autoriser, après avis de la CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés), l'utilisation du NIR (Numéro d'inscription au répertoire) par les assureurs pour cette consultation. Il lui demande si le Gouvernement prévoit de suivre cette préconisation.

Données clés

Auteur : [M. Claude de Ganay](#)

Circonscription : Loiret (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38565

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er octobre 2013](#), page 10270

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)